

Les conférences Franco-Valaisannes de Paris en 1810 et le passage du général Berthier en Valais en 1810-1811.

I¹

Délivré des vexations et de la tyrannie du général français Turreau de Garambouville, le Valais jouissait depuis le mois d'août 1802 d'une indépendance plus théorique, il est vrai, que réelle, lorsque par un décret daté de Fontainebleau le 15 novembre 1810, l'empereur Napoléon le réunit à la France comme 130^e département, sous le nom de Département du Simplon.

C'était l'aboutissement d'un plan conçu depuis longtemps, et dont l'exécution avait été différée on ne sait pour quels motifs ni par quels scrupules.

En 1797, déjà, Bonaparte, tout couvert des lauriers de son éblouissante campagne d'Italie, et fondateur de la République Cisalpine, songa à relier par le plus court chemin le nouvel état à la France. Or, ce plus court chemin devant suivre, du lac de Genève au lac Majeur, la haute vallée du Rhône, il s'adressa dans ce but au gouvernement valaisan, qui éluda une réponse précise. L'intervention de la Diète des XIII cantons empêcha la réalisation de ce premier dessein.

Par le traité de Paris du 19 août 1798, la France obtint cependant le droit de construire une route militaire à travers le Valais, et, lorsqu'en 1800, Bonaparte, devenu Premier Consul, utilisa cette prérogative pour conduire rapidement une armée de réserve dans la plaine de Marengo, il put expérimenter l'importance stratégique du territoire valaisan. Tandis que lui-même avait accompagné ses principales troupes à travers le Grand St-Bernard (mai 1800), le général Bèthencourt avait franchi le col du Simplon au prix de mille difficultés, mais avec plein succès.

Dès lors, la possibilité et les avantages de la future route étant établies, le Premier Consul, par l'arrêté du 20 fructidor an VIII, ordonne de « rendre le chemin de Brigue à Domodossola praticable pour les canons », et dépêche bientôt dans le Valais le trop fameux général Turreau, avec la mission de prendre toutes les mesures nécessaires pour activer ce travail.

Brutal et sans scrupules, mais intelligent, Turreau entrevoit tout de suite les avantages non seulement militaires, mais aussi commerciaux de cette voie nouvelle, et s'empresse de communiquer ses idées à son chef, en préconisant, sans autre, l'annexion immédiate du Valais à la France. Bonaparte n'y est que trop disposé. On le voit bien lorsqu'en 1801, il veut imposer à la Suisse la cession de la rive gauche du Rhône comme prix de son admission

¹ Voir sur ce chapitre l'intéressante thèse de M^{lle} Marie-Andrée Sadrain « La réunion du Valais à la France (1810) », parue en 1936.

au congrès qui doit précéder la paix, puis lorsque, dans la constitution dite de la Malmaison, il omet de mentionner le Valais dans le nombre des cantons suisses.

Obéissant aux ordres précis du Premier Consul, Turreau maltraite le pays dans le but de le convertir à l'idée française. Les protestations du landamman Rengger et du ministre Stapfer contribuent à sauvegarder l'indépendance valaisanne.

Car, Bonaparte imagine alors de créer une république indépendante sous le protectorat de ses trois voisines, française, helvétique et cisalpine. La nouvelle constitution porte la date du 2 août 1802. Elle est complétée par les actes des 23 et 28 août: la route à travers la plaine du Rhône et le col du Simplon est cédée à la France qui se charge par contre de défendre les frontières valaisannes, et se réserve le droit d'accréditer un agent diplomatique dans le pays.

Turreau remplit pendant quelques mois cette fonction, jusqu'à ce que devenu trop odieux à un peuple qu'il a malmené, l'on donne sa place, au début de l'année 1803, à un certain Gandolphe, secrétaire de légation à Berne. Celui-ci n'a pas le temps d'arriver, car, sur ces entrefaites, le cardinal Fesch, oncle de Bonaparte, et ambassadeur de France à Rome, ayant eu de fâcheux démêlés avec son attaché Chateaubriand, le Ministère des Relations extérieures profite de la vacance valaisanne pour y nommer l'orgueilleux et malcommode vicomte. Chateaubriand ne se presse pas de rejoindre un poste qui ne lui plaît guère; au début de l'année 1804, l'exécution du duc d'Enghien lui fournit un prétexte honorable pour se démettre. Le baron Eschasseriaux le remplace et réside à Sion de 1804 à avril 1806. Son ministère n'offre pas de faits saillants: de caractère paisible et courtois, il se rendit sympathique à la population valaisanne. Les choses allaient changer avec son successeur Derville-Malécharde qui s'installe en Valais au début d'octobre 1806.

Derville-Malécharde est un partisan de la Révolution, doublé d'un soldat et d'un diplomate. Agir est sa règle de conduite; réformer son mot d'ordre. Il méprise la religion qu'il traite de superstition, exalte le culte des droits de l'homme, et défend la libre pensée. L'Empire lui a inculqué en outre ses principes d'autorité, d'ordre et de hiérarchie. Il ne redoute rien tant que l'anarchie, et veut un gouvernement fort et centralisé.

C'est tout le contraire qu'il trouve dans le Valais, et il se sent tout de suite appelé à le réformer. Il faut y introduire un régime moderne, calqué sur celui de la France. Le pouvoir central est sans force et sans autorité. A preuve la difficulté qu'il y a de mettre sur pied ce bataillon valaisan que l'empereur réclame depuis plusieurs mois, de sévir efficacement contre les conscrits et déserteurs français qui trouvent un asile complaisant dans la vallée du Rhône et dans ses montagnes, d'empêcher la contrebande des marchandises prohibées par le Blocus continental. Ce qui choque le plus le ministre Derville-Malécharde, c'est dans cette soi-disante démocratie, cette inégalité des citoyens, divisés en communiers, habitants ordinaires, étrangers

ou tolérés. Les Français, en particulier, qu'il conviendrait d'attirer en nombre dans le pays pour le coloniser et l'exploiter sont exposés sans défense « au despotisme de comuniers à demi-sauvages et à demi-civilisés ». Le moyen le plus radical de remédier à tant d'inconvénients serait une annexion pure et simple, et l'installation d'une sous-préfecture à Sion.

Le 1^{er} juin 1807, Derville-Malécharde expose cette thèse au ministre Talleyrand. Il l'appuie encore l'année suivante du rapport accablant du Conseil d'Etat à la Diète, dans lequel s'étale l'anarchie qui règne dans le pays. La solution préconisée paraît d'autant plus urgente qu'en 1809, lorsque de fausses nouvelles, démenties bientôt par les victoires d'Essling et de Wagram, répandent des bruits de défaites (celles de 1808 en Espagne avaient déjà suscité de grands espoirs), le pays est agité d'étranges remuements, surtout dans le Haut-Valais, où l'espionnage impérial signale même des accointances traîtresses avec les Tyroliens, ennemis de l'empereur.

Dans une lettre du 26 septembre 1809, Derville-Malécharde suggère à Champagny, nouveau ministre des relations extérieures, de profiter de la récente paix pour s'emparer du Valais et l'incorporer définitivement à la France. Par esprit de réaction, sans doute, la diète valaisanne ne se prépare-t-elle pas à élire comme grand-baillif, à la place de de Sépibus qui vient d'accomplir son mandat après Augustini, Gaspard-Eugène de Stockalper, « l'homme le plus considérable du Haut-Valais par sa fortune, et le plus considéré par son attachement aux anciens usages et aux anciens privilèges ? »

Ce que Derville-Malécharde ne dit pas, c'est qu'il spéculé sur ce changement de régime pour être déplacé, car il s'ennuie mortellement dans ce pays qu'il appelle insolennement sa « Sibérie » ou « le triste séjour des crétiens » ! Il ne se doute guère alors qu'il y restera trois ans en qualité de préfet, juste châtement de son mépris et de son zèle exagéré.

Bref ! Nous voici au début de cette année 1810, au moment où l'empereur tout puissant tient à établir solidement le système continental, dirigé contre son ennemie implacable, l'Angleterre, et à le faire respecter par l'Europe entière. Or, l'Italie du nord se laisse traverser vers la Suisse par un important trafic de cotonnades du Levant. Il s'agit, et rapidement, de mieux isoler l'Italie de la Suisse.

Les suggestions de Derville-Malécharde sont à ce moment soumises à Napoléon qui ne demande pas mieux que d'être soutenu dans une idée qui l'obsède depuis longtemps. Abondamment renseigné par Derville-Malécharde, le ministre Champagny fournit à son maître, le 15 mars 1810, un rapport détaillé « sur les traités de la France avec le Valais, et sur la situation du pays » qui, paraît-il, est fort mal gouverné et marche très mal. Une notice sur les personnages les plus marquants : de Stockalper, Isaac de Rivaz, Lang, Tousard d'Olbec, de Sépibus, Charles-Emmanuel de Rivaz, sur le clergé et son évêque, dépeint comme « tremblant devant un clergé séditieux et imbu des plus pernicieuses doctrines » et « d'une avarice sordide », une liste de 27 noms suspects, parmi lesquels celui du major Eugène de Courten, retiré

par force du service d'Angleterre, complètent la documentation, ainsi qu'un projet détaillé pour une nouvelle administration. Les mérites de Charles-Emmanuel de Rivaz, ancien préfet national et actuellement vice-président de la Diète, sont relevés d'une manière toute particulière : quoique partisan de l'indépendance, il servirait loyalement et sans parti-pris un nouveau régime. Tant et si bien que le 25 juillet, l'annexion est décidée. Napoléon en fait part à son ministre Champagny : « J'ai résolu de le (le Valais) réunir à la France ». Il tient cependant, pour sauvegarder quelque peu les apparences, à consulter les autorités du pays. Derville-Malécharde, à Paris depuis le début de juin, reçoit l'ordre de retourner tout de suite en Valais, et d'y réunir une députation comprenant, outre l'évêque, « six des principaux habitants, à savoir quatre des plus défavorables, et deux des moins opposés » à une annexion. L'empereur croit opportun et nécessaire de faire arrêter, au moment où paraîtra le décret de réunion, « vingt des principaux opposants », mais Derville-Malécharde juge cette rigueur inutile, et la mesure est rapportée.

Ainsi, dans les premiers jours du mois d'août 1810, Mgr François-Xavier de Preux, M. Léopold de Sépibus, ancien grand-baillif, M. Pierre-Joseph de Riedmatten, ancien bourgmestre de Sion, M. François Taffiner, du dizain de Conches, député à la Diète, M. Maurice de Courten, du dizain de Sierre — (quatre des plus défavorables) — M. Charles-Emmanuel de Rivaz, ancien préfet national, et M. Louis Pittier, préfet intérimaire, — (deux des moins opposés) — reçurent l'ordre de se réunir à Sion, et de partir, sans délai, ni excuses, pour la métropole française, où l'empereur Napoléon désirait les consulter sur les intérêts de leur pays.

Le membre le plus marquant de la députation était, sans aucun doute, Charles-Emmanuel de Rivaz, mais il refusa, en faveur de son collègue de Sépibus qui avait été grand-baillif, la présidence que Derville-Malécharde lui proposait. Le plus jeune était Maurice de Courten, âgé alors de 29 ans, qui n'avait pas encore joué un rôle saillant en Valais, mais qui portait un des noms en vue du pays².

Charles-Emmanuel de Rivaz et Maurice de Courten nous ont laissé sur ces conférences des mémoires manuscrits, qui sont conservés dans les archives de leurs familles.

Ces relations n'ont aucune prétention littéraire ; elles valent par les témoignages personnels et véridiques qu'elles contiennent.

Le récit de de Rivaz se distingue par sa sobriété et sa claire précision, mais il manque d'ampleur. Maurice de Courten écrit en un français qui ressemble beaucoup à de l'allemand par ses phrases interminables, coupées de relatives, et que prolongent des subordinées, jointes vaille que vaille les

² Né à Sierre le 24 juillet 1781, il était le fils du capitaine François de Courten et de Marguerite Burgener. Il devint plus tard grand baillif, et mourut subitement à Sion le 5 octobre 1847, en ouvrant la session de la Diète valaisanne qui précéda la guerre du Sonderbund.

unes aux autres. Il ne craint pas les répétitions, ni les incorrections de termes ou de syntaxe. Disons à sa décharge que Sierre parlait alors l'allemand. Son récit est plus circonstancié et plus complet sur le développement et le contenu des conférences; il a dû écrire à Paris même, dans ses moments de loisirs. De Rivaz omet de nombreux points ou les déplace. Ne nous avoue-t-il pas au début de ses « Souvenirs de Paris » que sa rédaction date de 1822 ! Elle s'appuie sur les nombreuses lettres écrites à sa femme, pendant son séjour dans la métropole française, et sur des pièces officielles.

Avec leurs qualités et leurs défauts, nos mémorialistes sont intéressants néanmoins, l'un et l'autre, puisqu'ils ont été les auteurs ou les témoins oculaires des événements qu'ils nous rapportent. Afin de ne pas défigurer leurs pensées et leurs impressions, ils seront abondamment cités dans cet article, où ils seront désignés sous les lettres R. et C.

(*A suivre*).

Eug. de Courten.